

Conseils pour intégrer la formation CAP AEPE CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

Les métiers de la petite enfance, aide-auxiliaire de puériculture en structure d'accueil ou ATSEM en école maternelle sont en tension sur notre territoire. Les structures se développent, s'agrandissent ou vont devoir faire face à des départs en retraite importants.

Le secteur de la petite enfance concerne les enfants de moins de 6 ans.

Les métiers d'ATSEM, ASEM, agent de crèche sont accessibles au niveau BEP-CAP. Le CAP AE PE est obligatoire pour se présenter au concours Atsem.

Dans le secteur public, les principaux recruteurs sont les communes et les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale. Hors secteur public, ce sont des associations, des entreprises privées et des parents employeurs d'assistants maternels ou des maisons d'assistants maternels.

Dans un premier temps, nous vous engageons à vous renseigner, faire une enquête métier, rencontrer des professionnels pour évaluer vos chances de travailler dans ce domaine. Vous pouvez aussi envisager un **bilan de compétences** ou une immersion professionnelle <https://immersion-facile.beta.gouv.fr/> (voir France Travail ou Transition Pro)

Pour en savoir plus :

Inscrivez-vous à nos réunions d'information collective

Par mail à : sanitairesocial.greta-37@ac-orleans-tours.fr

(Durée environ 1 heure)	Lundi 16 Février	à 10h30
	Mardi 3 Mars	à 14h30
	Jeudi 19 Mars	à 10h30
	Vendredi 3 Avril	à 10h30
	Lundi 13 Avril	à 14h30
	Mardi 28 Avril	à 10h30
	Lundi 11 Mai	à 14h30
	Jeudi 28 Mai	à 10h30
	Lundi 8 Juin	à 14h30
	Lundi 15 Juin	à 10h30
Lieu : Lycée Grandmont - Tours	Lundi 22 Juin	à 14h30
	Lundi 29 Juin	à 10h30
	Lundi 6 Juillet	à 14h30
	Samedi 28 mars – Portes ouvertes du lycée Francois Clouet une réunion d'information aura lieu à 10h30	

Vos contacts :

sanitairesocial.greta-37@ac-orleans-tours.fr

Florence Meunier, coordinatrice pédagogique
 Sarah Belouin, assistante de formation

02 47 21 00 22
 02 47 21 00 32

Vous êtes en CDI ou en CDD	La formation est accessible dans le cadre d'un CPF de Transition (ancien CIF : Congé Individuel de Formation). <i>Les salariés en CDI peuvent faire la demande d'un CPF de transition professionnelle pour engager une formation de reconversion professionnelle sous réserve qu'ils réunissent les conditions.</i> Il faut d'abord contacter TRANSITION PRO https://www.transitionspro-cvl.fr/ Tél. : 02 38 49 35 35 à Orléans. Ils ont une antenne à Tours. Il est recommandé de demander l'accompagnement d'un CEP. 70% des dossiers acceptés ont été suivi par un CEP https://www.infocep.fr/
Vous êtes Salarié ou demandeur d'emploi	Vous souhaitez utiliser votre Compte personnel de formation – CPF  Depuis janvier 2019, chaque actif du secteur privé dispose d'un CPF affiché en euros. Le taux de conversion est de 15 € par heure, fixé par décret par l'Etat. Depuis octobre 2019, les comptes sont totalement en euros. Rendez-vous sur https://www.moncompteformation.gouv.fr/
Vous êtes salariés de la fonction publique	La demande doit être faite auprès de votre administration
Vous êtes demandeur d'emploi	Le projet doit être envisagé avec votre conseiller France Travail <u>avant de nous contacter pour un rendez-vous.</u> Si le projet est validé, nous vous recevons pour des tests écrits, un entretien puis l'établissement d'une offre de prestation. Les moins de 26 ans peuvent s'adresser à leur conseiller Mission Locale. Il est recommandé d'avoir vérifié son projet professionnel à l'occasion, par exemple, d'une expérience, d'une immersion en milieu professionnel ou d'un stage de construction de projet professionnel.
Vous souhaitez une formation en alternance apprentissage ou contrat de professionnalisation	Vous devez entamer des démarches auprès des employeurs qui vous intéressent. Attention, les employeurs du secteur public (crèches non privées et écoles publiques) ne peuvent pas contracter de contrat de professionnalisation, seulement des contrats d'apprentissage. Pour en savoir plus : <u>Découvrir l'alternance Le Portail de l'Alternance (emploi.gouv.fr)</u> Rappel : cette formation est ouverte à l'apprentissage à la condition de posséder un 1^{er} diplôme de niveau CAP ou plus Si un employeur souhaite vous embaucher (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), nous pouvons ouvrir un dossier formation et vous accompagner dans votre démarche. Des entreprises confient au Greta la sélection de leurs candidats pour les contrats d'apprentissage. Vous pouvez nous contacter si vous voulez postuler.
Vous souhaitez financer vous-même votre formation	Vous pouvez venir nous rencontrer lors des informations collectives que nous mettons en place entre février et septembre de chaque année. Vous pouvez aussi nous contacter pour prendre un rendez-vous individuel. Nous vous ferons passer un positionnement écrit et un entretien de motivation avant d'établir une offre de prestation.

Le + Qualité du Greta

Avec le réseau de la formation professionnelle de l'académie d'Orléans- Tours, le GRETA Centre Val de Loire est labellisé Eduform / certifié Qualiopi (BOEN n°42 du 07/11/2024).